

Cultivons la Solidarité



BRETAGNE

Un plan sur le mal-être en agriculture

**Anne-Yvonne Hénot
Yves Créac'h—SP 29**

Fin d'année 2021, le gouvernement a lancé un plan d'action sur la « Prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté ». Il est prévu que des réunions de concertation soient organisées par les préfetures et la chambre d'agriculture avec les différentes organisations professionnelles, contrôle laitier, organisations de producteurs, MSA, centres comptables, associations... Solidarité Paysans, au niveau national, a apporté ses éléments à l'élaboration de ce plan. Ce plan met en avant, au-delà des difficultés économiques des agriculteurs, la souffrance psychique qui pèse sur le monde agricole.

Lors des accompagnements, nous nous apercevons que chaque organisation se cantonne souvent, dans son domaine de compétence, et à juste titre, qui pour le suivi technico-économique, qui pour le social... Il apparaît très nettement que seule notre association a un accompagnement global, tenant compte avant tout de l'humain, abordant l'ensemble des problématiques qui peut se présenter dans une ferme : l'humain, les aspects familiaux, mais aussi les aspects économiques, techniques, juridiques, et parfois également les aspects matériels quotidiens (logement, santé...). Souvent il faut régler des problèmes immédiats, mais rapidement il faut également élaborer un projet sur le long terme. Nous accompagnons sans juger, dans l'orientation choisie par chacun, agriculture bio, conventionnelle, vente directe, production spécifique ...

Cette approche est possible d'abord parce que nous nous appuyons sur les compétences variées d'agriculteurs, d'anciens salariés d'organismes agricoles, de salariés de l'association. De plus nous n'hésitons pas à solliciter les assistantes sociales de la MSA, les compétences des centres comptables et des organisations techniques, mais également les compagnons bâtisseurs qui interviennent pour l'amélioration de l'habitat, l'association Abbé Pierre. Surtout nous pouvons prendre le temps d'un accompagnement sur le long terme. Un accompagnement peut durer plusieurs années avec des rencontres régulières. L'aspect humain est souvent primordial pour trouver ensemble une solution, car chacun a de bonnes raisons d'avoir fait ce qu'il a fait. C'est pourquoi nous nous faisons conseiller par une psychologue pour les situations « délicates », ce qui permet de mieux comprendre le cheminement de l'accompagné et ce qui évite de le heurter ou le déstabiliser.

Ce plan sera animé par la DDTM de chaque département, les participants se veulent bienveillants. Leurs signalements sur les situations dégradées ont pour objectif d'agir le plus tôt possible mais parfois à l'insu des personnes concernées. A Solidarité Paysans nous n'intervenons, en toute confidentialité, que sur demande d'un agriculteur ou d'une agricultrice, car le principal facteur de réussite d'un accompagnement, c'est l'accompagné lui-même.

Dans ce contrat de confiance nous essayons de préserver au mieux les droits des paysans. Il faudrait que ce plan permette le maintien de comptabilité et ainsi préserver l'accès au RSA et éviter les taxations d'office sociales et fiscales.

Pour 2022, nous souhaitons, malgré la pandémie, poursuivre les accompagnements avec du temps, de l'écoute. Que chacun trouve le rayon de soleil qui viendra éclairer sa route et ouvrir de nouveaux horizons.

Janvier 2022

N° 73

Dans ce numéro :

Edito : P 1

Un plan sur le mal-être en agriculture
Anne-Yvonne Hénot
Yves Créac'h

Pages centrales P 2

Témoignage collège 22 P 2
François Guégan
Annie Le Mercier

Visite des agriculteurs de Galice dans le 29 P 3

Alexandre Bourhis
Bernard Le Floch
Gaëlle Ringard

Crise suicidaire, comment en parler ?

Yves Créac'h
Isabelle Saliou

Dernière page P 4

Nouveau bureau pour le Morbihan
Gilles Auffret

Rubrique «A dire vrai»
Marcel Vasnier

Agenda

Solidarité Paysans de Bretagne

17 Rue de Brest
35000 Rennes
Téléphone : 02 23 30 46 91

Collège Côtes d'Armor

93, bd Édouard Prigent
22000 Saint-Brieuc
Téléphone : 02 96 78 07 21

Bureau de Rostrenen

32 rue Marcel Sanguy
22110 Rostrenen
Téléphone:02 96 24 58 49

Collège Morbihan

Cité de l'agriculture—Bureau 71
12 av Bognies Desbordes—BP398
56009 Vannes
Téléphone : 02 97 67 51 33

Collège Ille et Vilaine

17, Rue de Brest
35000 Rennes
Téléphone : 02 99 50 70 65

Collège du Finistère

Hôtel-Pépinière d'Entreprises
4, zone de Lumunoc'h
29510 Briec
Téléphone: 02 29 20 08 09

Directeur de Publication :

Paul RENAULT
ISSN: 1632-6660
<http://www.solidaritepaysans.org>

Imprimerie : Docuword
14 rue des Charmilles
35510 CESSON-SEVIGNE

Bonne et heureuse année 2022

Témoignage collège 22 -Propos recueillis par François Guégan et Annie Le Mercier—SP 22

5 ans d'installation... 9 ans de procédures... Fin de parcours aidée par Solidarité Paysans.

En 2007, après six mois de formation en élevage caprin et 6 mois de travail dans ce domaine, je me suis installé comme producteur de lait de chèvres dans le Morbihan, avec un associé dans un GAEC. Le projet impliquait la construction d'une chèvrerie, d'une salle de traite et l'achat de 450 chevrettes. Pour la création du projet et pour faire face aux besoins primaires, j'ai emprunté 110 000 euros en mon nom propre à la banque. La première année d'élevage s'est relativement bien passée et nous espérions un début de lactation satisfaisant.

Une première procédure judiciaire

Pour équiper la salle de traite, nous avons fait appel à un concessionnaire d'une marque bien connue. Dès sa mise en route en 2008, cette salle de traite a occasionné de graves problèmes sanitaires (mortalité animale et mauvaise qualité du lait). Une procédure est entamée et un expert est mandaté pour cette affaire. En 2013, le rapport d'expertise judiciaire a mis en cause l'installateur de salle de traite et évalué le préjudice global à près de 90 000 euros. Cette somme est versée au GAEC quelques années après.

Une situation qui s'aggrave

La trésorerie de la société a donc subi, dès le début de l'activité, un déficit dont elle ne s'est pas remise. Les années suivantes, l'exploitation a payé les conséquences de ce démarrage catastrophique, d'autant plus que la conjoncture pour le lait de chèvre en France était défavorable entre 2009 et 2012. Pendant ces années, je ne pouvais me dégager de revenu suffisant pour subvenir à mes besoins. D'un point de vue privé, les choses ont changé puisque ma première fille est née en 2009, et mon fils en 2011. En parallèle de la dégradation de la situation économique de l'entreprise, l'entente avec mon associé est devenue de plus en plus difficile, au point que la communication s'est avérée impossible. Au printemps 2012, j'ai pris la décision de quitter le GAEC, ce qui est devenu effectif en septembre 2012, après avoir retrouvé un premier emploi de salarié.

L'absence d'accord pour une sortie du GAEC

A partir de 2013, des réunions avec l'associé du GAEC ont lieu, en présence de nos avocats respectifs, afin de trouver un accord pour ma sortie de l'entreprise. Sans succès. Jusqu'en 2020, j'étais donc toujours considéré comme associé gérant de la société, mais je n'avais plus le statut d'agriculteur.

Le redressement judiciaire du GAEC

La société a été placée en redressement judiciaire au mois d'août 2013. Mes dettes en nom propre, à hauteur de 77 000 €, n'ont pas été prises en compte dans le plan de redressement. J'ai remboursé mes prêts jusqu'en juin 2014 avec de l'épargne. Mais par la suite, je n'étais plus en capacité de rembourser les mensualités. Mes démarches auprès de la banque, pour pouvoir trouver une solution amiable, n'ont pas

abouti. J'étais également redevable au GAEC d'une somme de 76 000 €, correspondant au compte-courant associé déficitaire.

La recherche de solutions pour le paiement des dettes

J'ai entrepris une démarche de rétablissement professionnel en mai 2016 auprès du TGI (tribunal de grande instance) qui a déclaré ma demande irrecevable puisque je n'avais plus le statut d'agriculteur et que je n'avais pas fourni de document prouvant que je n'étais pas admissible à la procédure de surendettement des particuliers.

Par conséquent, j'ai saisi la commission de surendettement des particuliers qui a également déclaré, en 2017, ma demande irrecevable au motif que les dettes étaient de nature professionnelle.

Suite à cette décision, j'ai formé un pourvoi contre le jugement du Tribunal d'Instance, auprès de la Cour de cassation de Paris. 2 ans après, la Cour de cassation a cassé et annulé le jugement rendu par le Tribunal d'Instance. Fin 2019, le Tribunal d'Instance a de nouveau étudié mon dossier et m'a déclaré recevable à la procédure de surendettement des particuliers.

Jusqu'à là, depuis 2013, j'étais accompagné par un avocat afin de sortir de cette situation très compliquée. Cela représente bien évidemment un coût important, mais essentiel. L'avocat m'a guidé dans les différentes démarches et prenait la parole face aux juges ou au mandataire chargé du plan de redressement du GAEC. Le vocabulaire juridique, les démarches auprès des différentes institutions judiciaires sont très complexes : je n'aurais pas pu aborder cela seul.

Mais à cette étape, en mars 2020, alors que je saisisais pour la 2^{ème} fois la Commission de surendettement, et bien que n'ayant pas de raison de douter de mon avocat, j'ai souhaité bénéficier d'un nouveau regard sur ma situation. J'ai contacté Solidarité Paysans et pris rendez-vous avec Morgane Guenegues, juriste de l'association, et Gérard, bénévole. Ils ont pris le temps de m'écouter, d'étudier mon dossier qui était particulièrement complexe. Ils m'ont rassuré quant à la stratégie entreprise par mon avocat, m'ont permis de comprendre des termes juridiques et les conséquences d'un redressement personnel. Enfin ils m'ont aidé pour l'élaboration du budget du foyer demandé par la Commission de surendettement.

La commission de surendettement des particuliers a déclaré ma demande recevable et a proposé un plan, qui a été contesté par le principal créancier et l'affaire a alors été renvoyée devant le juge du tribunal judiciaire en septembre 2021. En octobre 2021, le Tribunal Judiciaire a rendu son jugement, adoptant les mesures imposées par la commission de surendettement des particuliers (échelonnement pour partie, effacement d'une autre).

Toutes ces procédures ont mobilisé mon énergie et mes pensées pendant ces 9 ans. Les collègues, les amis et surtout la famille m'ont soutenu et m'ont permis, à certains moments, d'oublier cette épée de Damoclès et de ne rien lâcher.

Ronan

Visite des agriculteurs de Galice dans le 29

A. Bourhis-B. Le Floch-G. Ringear—SP 29

Le 29 septembre 2021, un groupe de 18 agriculteurs(trices) venant de Galice (Espagne) accompagné de leur technicien agricole maîtrisant parfaitement la langue française, sont venus découvrir quelques aspects de l'agriculture finistérienne durant 4 jours. Adhérents d'une structure similaire aux Civam, ils ont souhaité découvrir le réseau Solidarité Paysans. Ils sont éleveurs laitiers (transformation, vente directe, mono-traite, salle de traite mobile, pâturage dynamique, races variées, Obsalim, génisses sous la mère, etc... la majorité en bio).

Nous les avons accueillis à la chapelle de Quilinen en Landrévarzec (facilité liée à la réglementation sanitaire du moment) ajoutant ainsi un volet "patrimoine local" à leur séjour.

Après une présentation de Solidarité Paysans (histoire de la structure, fonctionnement, rôle d'accompagnateur, la défense collective...) un temps de questions-réponses a permis de préciser des aspects pratiques de l'accompagnement et d'évoquer quelques cas concrets. La teneur des questions posées laisse à penser que le temps de rencontre a été très positif.

Ces agriculteurs galiciens pensaient découvrir une association fonctionnant sur un modèle de défense syndicale. Notre schéma **accompagnateur-accompagné** basé sur le bénévolat a été une vraie découverte. Réflexion d'un galicien à la fin de la rencontre : « **Vous êtes une ONG !** ». A prendre comme un compliment à destination de l'association Solidarité Paysans .



Crise suicidaire, comment en parler ? Mettre des mots sur des maux

Yves Créac'h-Isabelle Saliou—SP 29

« Vous allez voir, je vais me pendre ! Mon fusil de chasse est prêt, je me faire éclater la cervelle ! Le week-end prochain, je ne serai plus là ! »

Mettre fin à ses jours, s'enlever la vie, se suicider ; que faire avec des agriculteurs qui expriment leur mal-être en énonçant ces idées d'en finir pour de bon ? Le suicide fait peur, le suicide gêne, le suicide nous rend mal à l'aise. Comment réagir face à un agriculteur qui exprime cette intention ?

Certains diront que le suicide est un choix. En vérité, quelqu'un qui se suicide ne veut pas mourir. Une personne en crise suicidaire veut mettre fin à une situation qui lui est devenue insurmontable, insupportable, intolérable, et comme toutes les solutions ont été tentées pour régler le ou les problèmes, le suicide est l'ultime porte de sortie. Ce n'est pas un choix, c'est une absence de choix.

À partir de ce constat, on comprend alors pourquoi il est important de dialoguer avec une personne en crise suicidaire, de prendre du temps pour échanger et réagir. La personne en crise suicidaire se retrouve dans un état de tension psychique tellement intense, extrême, que le fait de prendre du temps afin de dénouer quelques nœuds permet de réduire cette tension, de revenir à la réalité, de redonner du sens à ce qu'elle dit. À partir de ce moment, le passage de relais peut s'effectuer. Mais comment arriver à cette étape ? À briser la glace ? À trouver les mots ? À faire comprendre à la personne qu'elle a besoin d'aide et d'une prise en charge ?

Pour nous, c'est la formation Sentinelle de la MSA, basée sur la méthode Terra-Séguin, qui nous a donné les outils. Détecter, Alerter, Orienter, ce sont les trois mots maîtres de cette formation. Fai-

sons un parallèle avec la Croix-Rouge : elle propose des formations de premiers secours. Lorsque nous sommes en présence d'une personne qui se blesse, nous savons quoi faire : nous prodiguons les premiers soins, nous contactons le SAMU ou les pompiers. La personne blessée ou inconsciente est prise en charge. C'est la même chose avec la formation Sentinelle : nous prodiguons les premiers soins de l'âme et nous passons le relais. Le but ultime est de gagner du temps avant un possible passage à l'acte.

Pour moi, Isabelle SALIOU, cette formation m'a permis de comprendre qu'il est essentiel de parler, de mettre des mots sur des maux. Le fait de demander « est-ce que tu souffres au point de vouloir mourir ? » peut être le point de départ vers une prise de conscience et de libération. Souvent, au moment du passage à l'acte, la personne allait bien, très bien. Elle allait bien car elle savait que la fin allait arriver. Pas la mort, la fin.... D'où l'importance de prendre du temps pour situer la personne dans le schéma de la crise et de la diriger vers une vraie porte de sortie.

Pour moi, Yves CREAC'H, la formation Sentinelle m'a permis d'en parler plus aisément directement avec les personnes que nous rencontrons sur le terrain sans tabou. Évaluer le risque, l'urgence en posant les bonnes questions, chercher un relais possible dans leur entourage proche et simplement en parler est un soulagement pour ces personnes en souffrance.

Cette formation ne fait pas de nous des professionnels mais nous pouvons être des relais et c'est déjà beaucoup.

Nouveau local pour le Morbihan

Gilles Auffret—SP 56

Depuis le 1^{er} janvier, Marine, notre salariée a pris possession de son nouveau bureau. Il se situe désormais à la chambre d'agriculture, à Vannes (voir nouvelle adresse page 1). Cela faisait bien une dizaine d'années que nous étions hébergés dans les locaux du Gab 56, dans la zone de Keravel au nord de Vannes. Aujourd'hui le Gab emménage sur un site plus spacieux, toujours à Locqueltas. Merci aussi au GAB 56 pour ces années de cohabitation à Keravel, un lieu vivant, facile d'accès pour les agriculteurs accompagnés que nous recevions avec un café dans la cuisine commune...

Les trois salariées du "CIVAM Agriculture Durable 56", qui étaient aussi hébergées à Keravel nous rejoignent à la Chambre. C'était un souhait partagé. Point intéressant, une salle de réunion est également à disposition, si besoin. Merci aux deux déménageurs d'un jour (bretons !) Armel et François.



Marine et François

« A dire vrai »

Marcel Vasnier – SP 35

AGRI'ECOUTE 09 69 39 29 19*

« Le dispositif AGRI'ECOUTE de la MSA a été renforcé en 2021 afin d'apporter une écoute professionnelle 24h/24 et 7 jours sur 7 par des écoutants diplômés et expérimentés. Le délai d'attente s'élève à moins de 5 sonneries (30secondes) et un rappel est systématique en cas d'indisponibilité de prise de l'appel. L'écoute personnalisée permet d'avoir accès à un même écoutant sur plusieurs appels, qui peut déclencher une procédure d'urgence si la situation le nécessite avec la possibilité de renvoyer vers la cellule pluridisciplinaire de la MSA ou le système de soin approprié...

En lien avec le **3114**, numéro national de prévention du suicide mis en place par le ministère de la santé, Agri'écoute répondra aux exigences opérationnelles qu'il a définies. A ces dispositifs de prévention s'ajoute le programme Vigilans qui permet le suivi des personnes ayant fait une tentative de suicide. »

Extrait de la feuille de route du gouvernement. « Prévention du mal-être et accompagnement des agriculteurs en difficulté. ».

Dans cette feuille de route le gouvernement définit 3 pistes :

- 1) Humaniser.
- 2) Aller vers.
- 3) Prévenir et accompagner.

Toutes ces mesures sont destinées améliorer les conditions de vie des paysans.

A vrai dire, il est essentiel de soigner les maux, mais encore plus urgent de s'attacher à éradiquer les causes.

Nous savons bien que la surcharge de travail, la solitude, le surendettement, le manque de revenu, et autres nouveautés administratives sont les raisons de nombreuses difficultés de nos familles accompagnées.

Souhaitons bon vent à cette feuille de route, mais restons humble, il reste sans doute encore beaucoup à faire.

*Prix d'un appel local.

**Brève - A votre agenda : Prochaine Assemblée Générale de
Solidarité Paysans de Bretagne le 26 avril 2022 à Pontivy**